Bref

Jeunes issus de **l'immigration**Une pénalité à l'embauche qui perdure...

Depuis plus de deux décennies, le chômage, très élevé, pèse fortement sur les jeunes, et notamment sur les moins diplômés d'entre eux. La barrière à l'entrée sur le marché du travail semble particulièrement difficile à franchir pour ceux qui sont originaires du Maghreb. Certes, ces jeunes sont plus souvent issus de filières générales que les autres, sont moins nombreux à avoir suivi la voie de l'apprentissage et bénéficient de moins de relations permettant de trouver un emploi. Autant de caractéristiques qui ne facilitent guère l'insertion. Néanmoins, l'écart qui les sépare des jeunes d'origine française reste très important. On observe ce type d'écart dans d'autres pays d'immigration d'Europe et d'Amérique du Nord, où il prend le nom de pénalité ethnique ou, plus ouvertement, de discrimination à l'embauche. La plupart de ces pays se livrent depuis des années à des expériences de « testing » qui mettent en évidence les difficultés que rencontrent, lors des recrutements, les personnes dont le nom ou des caractéristiques physiques renvoient à certaines origines. La France est venue tardivement à ces méthodes et la question de la discrimination a longtemps été un sujet difficile à aborder au nom d'un « modèle républicain » et de l'égalité citoyenne qui plaide pour un « oubli » des origines.

L'accès à de meilleurs diplômes et l'amélioration du marché du travail sont deux facteurs très importants de l'insertion professionnelle. Sont-ils pour autant la clé de résolution des problèmes graves posés à la société française ? On peut en douter si l'on examine le parcours de deux générations de jeunes ayant quitté le système éducatif en 1992 et 1998 (cf. encadré page 3). Ces deux générations sont entrées dans la vie active dans des conditions sensiblement différentes. La seconde a en effet bénéficié d'une amélioration de la conjoncture économique. De plus, elle a pu profiter plus largement de la forte démocratisation du système scolaire français entamée dans les années 60, qui s'est traduite par une augmentation du nombre de bacheliers et d'étudiants ainsi que par le développement de filières professionnelles au niveau du baccalauréat et de l'enseignement supérieur. Or, les jeunes issus de l'immigration n'ont pas autant que les autres tiré parti de ces deux tendances.

Leur handicap ne paraît pas dû à une arrivée tardive sur le territoire français. La plupart sont en effet issus de courants migratoires déjà anciens venus d'Europe du Sud ou du Maghreb, et sont nés en France (*cf.* graphique page 2). Les autres ont pour origine des courants migratoires plus récents, venus d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud-Est et de Turquie. Mais la majorité d'entre eux sont arrivés en France avant la classe de sixième. Ils ont donc aussi pu bénéficier de la démocratisation et de la diversification du système scolaire français.

Une diversification et une démocratisation du système scolaire aux effets contrastés

Les enfants de l'immigration n'échappent effectivement pas à ces évolutions de fond. Cependant, si tous ont profité de l'expansion du système éducatif, d'une génération à l'autre, les deux courants migratoires les plus anciens ont évolué de façon inverse. En 1992, beaucoup de jeunes d'origine sud-européenne sortaient encore précocement du système éducatif et sans diplôme. En 1998, portés par l'expansion des filières professionnelles, ils sont de plus en plus nombreux à entrer dans la vie active avec un CAP, BEP, mais aussi avec un baccalauréat professionnel ou technologique. Ils ont également plus fréquemment suivi des études supérieures (cf. tableau page 2).

Les récentes émeutes urbaines ont mis en évidence les difficultés que rencontre une partie de ceux que l'on appelle les jeunes issus de l'immigration, c'est-à-dire les jeunes qui, nés ou arrivés très tôt en France, ont des parents immigrés. Parmi ces difficultés, l'accès à l'emploi occupe sans doute une place prépondérante. Depuis le début des années 90, un certain nombre de travaux convergent pour montrer que l'origine, qui renvoie au pays où sont nés les parents, n'est pas un facteur neutre sur le marché du travail. Derrière se cachent souvent d'autres caractéristiques dont on a du mal à parler en France, comme la couleur de la peau. Difficile à aborder, le sujet resurgit pourtant lorsque l'on analyse l'évolution de l'insertion des jeunes au fil du temps car, même quand les conditions deviennent plus favorables, les difficultés que subissent certains jeunes issus de l'immigration persistent.



■ Les jeunes issus de l'immigration et leurs origines Sud de Afrique Asie du Origine des jeunes Maghreb Turquie l'Europe subsaharienne Sud-Est • Ils sont nés en France et 22 % un de leurs parents 30 % 30 % 33 % 34 % 36 % est né à l'étranger 46 % 45 % leurs deux parents 53 % sont nés à l'étranger 8 % • Ils sont nés à l'étranger 30 % et sont arrivés en France 40 % avant la classe 45 % 50 % 71 % de sixième 56 % 38 % 50 % 49 % après la classe de sixième 44 % 37 % 26% 18 % 11 % 16 % 8 % 1998 Ils ont quitté le système éducatif en 1992 1998 1992 1998 1992 1992 1998 Sources: enquêtes « Génération 92 » et « Génération 98 », Céreq, 2006.

 À l'inverse, les jeunes originaires du Maghreb quittent encore en nombre les bancs de l'école avec un niveau de formation très bas. Ils demeurent également un peu à l'écart du basculement général vers les filières professionnelles. D'une génération à l'autre, ils sont en revanche un peu plus nombreux à obtenir un baccalauréat général, mais ne profitent pas pour autant de la poussée générale vers les diplômes de l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse des garçons ou des filles toujours plus nombreuses à poursuivre leurs études après le baccalauréat. Au sein de la Génération 98, ils sont d'ailleurs moins nombreux que les jeunes d'origine sud-européenne à accéder à l'enseignement supérieur. Au total, apparaît un certain décrochage des jeunes d'origine maghrébine. Leur préférence pour les filières générales témoigne d'aspirations scolaires fortes mais, en même temps, se dessinent plus nettement qu'auparavant un manque de réussite et une stagnation qui contrastent avec l'élévation globale du niveau de formation que l'on a pu observer au cours des années 90.

Les transformations sont plus difficiles à apprécier pour les courants migratoires plus récents, aux effectifs plus faibles. Le courant turc semble s'être engagé dans la voie suivie par le courant sudeuropéen vers les filières professionnelles, aussi bien au niveau CAP-BEP que baccalauréat.

Ce mouvement est moins net pour le courant issu d'Afrique subsaharienne, plus hétérogène quant à sa composition. Les courants plus récents ont pour l'instant moins

bénéficié de la démocratisation du système éducatif. La proportion de jeunes ayant suivi des études supérieures a moins progressé que parmi les jeunes issus d'Europe du Sud. Elle reste très faible pour les jeunes d'origine turque. Le courant venu d'Asie du Sud-Est continue pour sa part à se caractériser par une forte présence dans le supérieur.

Lorsque le chômage baisse, la pénalité liée aux origines demeure...

La conjoncture économique s'est améliorée dans la seconde moitié des années 90. Cette amélioration a certes été passagère mais suffisamment significative pour permettre d'examiner son impact sur l'insertion des jeunes. Elle s'est traduite par un chômage moindre pour la génération qui a quitté le système éducatif en 1998. Les jeunes issus de l'immigration ont, comme les autres, bénéficié de cette embellie. Mais, si d'une génération à l'autre leur taux de chômage a baissé, d'importantes différences persistent selon l'origine.

BEP • Brevet d'études professionnelles CAP • Certificat d'aptitude professionnelle

■ Le niveau de formation des jeunes issus de l'immigration													
	l'un des parents au moins est né											les deux parents	
		en Europe du Sud		au Maghreb		en Afrique subsaharienne		en Asie du Sud-Est		en Turquie		sont nés en France	
Date d'ent	rée dans la vie active	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1992	1998
Dernier diplôme obtenu avant la sortie du système éducatif (en %)													
Sans diplôme, niveau	collège	3	1	5	2	3	3	6	2	21	6	3	1
	première	9	5	15	8	16	11	11	7	43	13	9	4
	CAP, BEP	25	15	27	24	25	17	19	18	21	38	18	12
CAP-BEP		22	28	15	22	13	28	8	15	10	24	21	23
Bac général		7	8	6	11	10	12	7	13	1	3	6	9
Bac professionnel ou technologique		14	16	9	11	10	10	13	14	1	10	13	16
Bac+2 ou plus		20	27	23	22	23	19	36	31	3	6	30	35
Total		100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Les chiffres en italique sont donnés à titre indicatif. Ils ne sont pas pleinement fiables compte tenu du faible effectif des catégories correspondantes. Sources : enquêtes « Génération 92 » et « Génération 98 », Céreq, 2006. Si l'on analyse le taux de chômage au bout de trois ans de vie active, les jeunes d'origine sud-européenne ne se distinguent guère de ceux d'origine française. En revanche, les jeunes issus du Maghreb restent très en difficulté. D'une génération à l'autre, leur taux de chômage a certes diminué mais il demeure beaucoup plus important, deux fois plus élevé, que celui des Français d'origine (cf. tableau ci-dessous). Les faibles effectifs des autres courants migratoires invitent encore à la prudence, notamment sur les fluctuations observées, mais les taux de chômage sont, et restent, généralement là aussi beaucoup plus élevés, sauf pour les jeunes originaires du Sud-Est asiatique dont la situation semble s'améliorer et s'approcher de celle des Français d'origine. Qui plus est, pour les courants en difficulté, le risque de chômage est, et bien souvent demeure, d'autant plus important que ces jeunes ont un niveau de formation bas ou des diplômes à faible rendement sur le marché du travail. Ainsi, 34 % des jeunes hommes originaires du Maghreb ayant quitté le système éducatif en 1992 sans diplôme après avoir suivi une filière générale étaient au chômage au bout de trois ans de vie active; ils étaient toujours 35 % parmi ceux ayant quitté le système éducatif en 1998.

Globalement, ce sont les bacheliers et les diplômés du supérieur, en particulier ceux issus d'une filière professionnelle, qui ont le mieux profité de l'amélioration de la conjoncture. Ce constat ne joue pas en faveur des courants migratoires où la proportion de jeunes peu ou pas qualifiés reste importante. Mais la pénalité que subissent ces jeunes à l'embauche ne peut s'expliquer uniquement par une différence de niveau de formation car on peut également l'observer au sein d'un même niveau. Les jeunes d'origine maghrébine ayant quitté le système éducatif en 1992 avec un CAP ou un BEP en poche ont en effet une probabilité 1,6 fois plus forte d'être au chômage au bout de trois ans de vie active que leurs homologues d'origine française. Et cette pénalité perdure d'une génération à l'autre puisque leur probabilité d'être chômeurs reste 1,6 fois plus forte au sein de la Génération 98 (cf. tableau page 4). Les chiffres ne sont guère différents qu'il s'agisse des garçons ou des filles, même si ces dernières ont, quelle que soit leur origine, un niveau de chômage plus élevé.

La situation est plus difficile à analyser pour les jeunes issus d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est, pas suffisamment nombreux pour que

Regard sur les jeunes issus de l'immigration

Les analyses présentées dans ce *Bref* s'appuient sur les données des enquêtes « Génération 92 » et « Génération 98 » qui permettent de retracer les premières années de vie active des jeunes ayant quitté le système éducatif respectivement en 1992 et 1998. Dans ces deux enquêtes, il est possible d'identifier les jeunes issus de l'immigration à partir de leur lieu de naissance et du lieu de naissance de leurs parents, mais aussi de savoir, lorsqu'ils sont nés à l'étranger, si ces jeunes sont arrivés en France avant ou après la classe de sixième.

Sont ici considérés comme issus de l'immigration les jeunes dont l'un des parents au moins est né à l'étranger, ceux dont les deux parents sont nés en France étant eux considérés d'origine française. Selon le lieu de naissance de leurs parents, les jeunes issus de l'immigration ont été regroupés selon cinq zones géographiques : l'Europe du Sud (originaires du Portugal pour l'essentiel, mais aussi d'Italie et d'Espagne), le Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam), la Turquie et l'Afrique subsaharienne (originaires uniquement du Cameroun, du Mali et du Sénégal en ce qui concerne la Génération 98). Environ 10 % des jeunes issus de l'immigration, non analysés ici car très hétérogènes, sont issus d'autres zones géographiques.

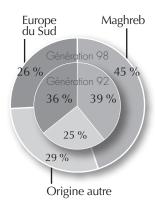
Afin de pouvoir mettre en perspective les résultats des enquêtes « Génération 92 » et « Génération 98 », les analyses s'appuient pour l'essentiel sur le seul pays de naissance des parents, car seule l'enquête « Génération 98 » permet de connaître la nationalité de naissance des parents et de distinguer les enfants de rapatriés de ceux des immigrés. De plus, ces analyses sont réalisées à champs constants. Elles s'appuient sur un échantillon de 26 356 jeunes de la Génération 92, dont 4 270 sont issus de l'immigration. Pour la Génération 98, elles portent sur un échantillon de 47 041 jeunes, 10 085 étant issus de l'immigration, interrogés au bout de trois ans de vie active ; et sur 18 371 jeunes, dont 3 375 issus de l'immigration, interrogés au bout de cinq ans de vie active.

Pour en savoir plus sur les enquêtes « Génération 92 » et « Génération 98 » : www.cereq.fr, rubrique « Bases de données ».

puissent être tirées des conclusions pleinement significatives. On peut néanmoins noter que, toutes choses égales par ailleurs, ils ont également une probabilité plus forte que les Français d'origine d'être au chômage au bout de trois ans de vie active. Au contraire, les jeunes originaires d'Europe du Sud ne semblent pas pénalisés à l'embauche. C'est aussi le cas des jeunes d'origine turque, même si, là encore, il faut rester prudent.

Deux années supplémentaires passées sur le marché du travail n'apportent guère d'amélioration à la situation des jeunes d'origine maghrébine. Au bout de cinq ans de vie active, ceux ayant quitté le système éducatif en 1992 avec un CAP ou un BEP ont toujours 1,3 fois plus de risque d'être au chômage que leurs homologues d'origine française (*cf.* tableau page 4). Pour la Génération 98, ce risque reste de 1,5. Il augmente d'ailleurs pour les garçons, passant de 1,6 à 2,1 entre la

 Répartition des jeunes issus de l'immigration selon leur origine :



■ Le taux de chômage des jeunes issus de l'immigration

Jeunes dont l'un des parents au moins est né											les deux parents		
	en Europe du Sud		au Maghreb		en Afrique subsaharienne		en Asie du Sud-Est		en Turquie		sont nés en France		
Date d'entrée dans la vie active	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1992	1998	
Taux de chômage	(en %)												
• au bout de 3 ans de vie active	14,6	11,8	26,5	20,1	25,3	21,0	27,4	14,3	33,8	19,6	14,9	10,2	
• au bout de 5 ans de vie active	15,9	12,6	27,3	21,1	24,3	19,4	14,0	12,9	44,1	26,1	15,2	10,4	

Les chiffres en italique sont donnés à titre indicatif. Ils ne sont pas pleinement fiables compte tenu du faible effectif des catégories correspondantes.

Sources: enquêtes « Génération 92 » et « Génération 98 », Céreq, 2006.

troisième et la cinquième année de vie active, une période, le début des années 2000, durant laquelle la conjoncture économique s'est de nouveau dégradée.

Ce constat est particulièrement alarmant si l'on tient compte des caractéristiques scolaires des jeunes originaires du Maghreb. Bon nombre ont en effet quitté les bancs de l'école peu ou pas diplômés, ou encore après avoir suivi une filière générale, autant de caractéristiques qui ne favorisent guère l'accès à l'emploi. Au bout du compte, un jeune homme d'origine maghrébine ayant quitté le système éducatif sans diplôme au niveau du collège a de cinq à six fois plus de risque d'être au chômage au bout de cinq ans de vie active qu'un Français d'origine titulaire d'un CAP ou d'un BEP.

Qui plus est, les jeunes issus du Maghreb restent très pénalisés même lorsqu'ils sont plus diplômés, comme l'illustre le cas des jeunes hommes sortis du système éducatif en 1998 dont l'un des parents au moins est né à l'étranger et n'est pas un rapatrié. Lorsqu'ils n'ont pas le baccalauréat, leur probabilité d'être au chômage au bout de trois ans de vie active est de six points supérieure à celle de leurs homologues dont les deux parents sont nés français. S'ils ont au moins le baccalauréat, cette probabilité reste de quatre points supérieure à celle des Français d'origine.

Une discrimination qui pourrait s'ancrer durablement

La pénalité à l'embauche que subissent les jeunes originaires du Maghreb a donc résisté à l'amélioration du marché du travail. C'est aussi la pénalité la plus nette, d'autant qu'en niveau elle est sousestimée du fait que ce groupe inclut des enfants de rapatriés très peu exposés à cette pénalité. Les jeunes issus d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est sont également pénalisés mais de façon plus variable. Parmi eux, ce sont les garçons originaires d'Afrique subsaharienne qui semblent rencontrer le plus de difficultés. Tel n'est pas le cas des jeunes originaires de Turquie qui, tout en s'engageant plus fortement dans les filières professionnelles, restent nombreux à ne pas avoir de diplôme. Ils paraissent néanmoins, en particulier les garçons, échapper bien plus à toute pénalité à l'embauche et se rapprocher de la situation des jeunes issus de l'immigration sud-européenne.

L'ancienneté des courants migratoires ne semble guère pouvoir expliquer ces disparités, une part grandissante des jeunes issus des courants récents, et a fortiori anciens, étant nés en France. Seul le fait d'avoir un parent né en France améliore significativement la situation qui se rapproche alors de celle des jeunes dont les deux parents sont nés en France. En revanche, il est clair que, même lorsque la conjoncture s'améliore, les jeunes ayant les niveaux de formation les plus bas restent pénalisés face aux détenteurs de diplômes professionnels de niveau baccalauréat ou plus. Les jeunes issus

de l'immigration maghrébine ont, de ce point de vue, conservé des caractéristiques défavorables. Or ces caractéristiques sont susceptibles de donner

corps à ce que les économistes appellent la « discrimination statistique » c'est-à-dire une discrimination se fondant sur des caractéristiques moyennes d'un groupe d'individus. Cela expliquerait que même lorsqu'ils sont diplômés, les jeunes originaires du Maghreb soient victimes d'une pénalité à l'embauche. Une telle hypothèse suppose toutefois que, lors des recrutements, les individus soient identifiés à un groupe spécifique sur la base de « caractéristiques visibles » préalablement construites socialement.

La « discrimination statistique» dont seraient victimes les jeunes d'origine maghrébine ne peut pas fonctionner seule et n'est pas véritablement distinguable d'une discrimination à caractère raciste. L'importance et la persistance de la pénalité qu'ils subissent font pencher la balance dans ce sens, d'autant que cette pénalité touche aussi, même si c'est à un moindre niveau, les jeunes issus d'Afrique subsaharienne et ceux d'Asie du Sud-Est, deux groupes qui présentent également des caractéristiques « visibles ». Autre constat allant dans le même sens, les jeunes d'origine maghrébine ne subissent pas de pénalité à l'embauche dans le secteur public où les modes de recrutement sont beaucoup plus formels. Ils y sont même un peu surreprésentés si l'on prend en compte les emplois aidés alors que l'on sait par ailleurs qu'ils accèdent très mal aux contrats de qualification dans le secteur privé.

Sans non plus que ce soit une preuve « formelle », il faut aussi souligner que, indépendamment de la situation d'emploi ou du diplôme, beaucoup de jeunes originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou d'Asie du Sud-Est disent avoir subi au moins une fois une discrimination à l'embauche. C'est le cas de plus de 40 % des garçons d'origine maghrébine qui avancent leur nom comme motif de la discrimination, ce qui correspond aux résultats des méthodes de testing. C'est aussi le cas de 40 % des garçons originaires d'Afrique subsaharienne, mais là avec comme principal motif la couleur de peau. Quelle que soit l'interprétation que l'on fasse de ce sentiment de discrimination, il existe, joue un rôle dans la relation entre l'employeur et le candidat à un emploi, et peut accentuer la spirale négative dans laquelle se trouvent pris certains jeunes issus de l'immigration. Dans ces conditions, on ne saurait attendre de la seule récente décrue du chômage, au demeurant limitée, la résolution des difficultés que rencontrent ces jeunes.

Roxane Silberman et Irène Fournier (Centre Maurice Halbwachs, CNRS).

Les jeunes d'origine maghrébine face au risque de chômage

Date d'entrée dans la vie active	19	92	1998					
Temps passé sur le marché du travail	3 ans	5 ans	3 ans	5 ans				
Risque de chômage pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP								
D'origine maghrébine	1,6	1,3	1,6	1,5				
D'origine française (référence)	1	1	1	1				
Sources: enquêtes « Génération 92 » et « Génération 98 » Céreg 2006								

À lire également...

- « Quelles discriminations à l'encontre des jeunes d'origine maghrébine à l'entrée du marché du travail en France », A. Dupray, S. Moullet, *Marché du travail et genre, Maghreb-Europe*, Éditions du Dulbea, 2004.
- Les débuts dans la vie active des jeunes issus de l'immigration après des études supérieures, A. Frickey, J. Murdoch, J.-L. Primon, NEF, n° 9, février 2004.
- « France and the unknown second generation: Preliminary results on social mobility », P. Simon, *International migration review*, vol. 37, n° 4, 2003.
- « Les enfants d'immigrés sur le marché du travail : les mécanismes d'une discrimination sélective », R. Silberman, I. Fournier, Formation Emploi, n° 65, janvier-mars 1999.
- Les résultats présentés dans ce *Bref* sont issus d'une recherche qui sera publiée en juin prochain dans la *Revue française de sociologie*. Ils donneront également lieu à une publication dans la collection NEF du Céreq.

ISSN - 0758 1858



Direction de la publication : Hugues Bertrand. Rédaction : Isabelle Bonal. Commission paritaire nº 1063 ADEP. Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source. Dépôt légal n° 49-459.

Centre d'études et de recherches sur les qualifications

10, place de la Joliette, BP 21321, 13567 Marseille cedex 02. Tél. 04 91 13 28 28. Fax 04 91 13 28 80. http://www.cereq.fr

Imprimé par le Céreq